

Exemple de mise en œuvre : « La crise du blocus de Berlin-Ouest vécue et vue par le bloc occidental »

1) Sélectionner et confronter 2 documents choisis dans le corpus.

-Document 6 : interpellation du secrétaire général de l'ONU par la France sur les responsabilités soviétiques dans la crise (septembre 1948)

- Document 2 : fonctionnement du pont aérien vu par l'ambassadeur de France en Grande Bretagne (juillet 1948)

Informations à sélectionner	Document 6	Document 2
Lieux/Dates	Berlin, Allemagne 29 septembre 1948	Berlin Situation vue de l'ambassade de France à Londres, 9 juillet 1948
Acteurs	Gouvernements occidentaux (France, États- Unis, Royaume-Uni) et gouvernement de l'URSS Organisation des Nations Unies et Conseil de sécurité à travers son secrétaire général	Gouvernement français à travers l'ambassadeur de France à Londres(Mr Baudet) qui rend compte au ministre des Affaires Étrangères, Georges Bidault à Paris Les Anglais (la Royal Air Force), les Américains.
Causes de la crise	Restrictions des transports et des communications entre les zones occidentales d'occupation en Allemagne et Berlin. Difficultés à obtenir un accord sur les conditions devant régler la circulation de la monnaie à Berlin.	/
Organisation du pont aérien	/	Situation au 9 juillet 1948 : ravitaillement par la voie des airs des secteurs occidentaux de Berlin. Anglais : 150 avions disponibles, les Américains : 140 avions pour transporter 2000 tonnes de marchandises/jour. Les Anglais sollicitent l'aide des Dominions, les Américains font venir des escadrilles d'Alaska et de Panama. A Berlin : organisation performante : un avion prend 12 minutes pour atterrir, décharger sa marchandise et redécoller. Français : ne disposent que de quelques avions. Proposition d'acheminer vers les bases d'envoi américaines et britanniques des produits venant de la zone française, payés en francs pour alléger le coût.
Conséquences de la crise	Menace de famine, maladie, ruine de l'économie pour la population de Berlin. Désordres et tentative de renversement de la municipalité élue de Berlin par les autorités soviétiques. Les gouvernements occidentaux se réservent le droit de prendre des mesures nécessaires afin de maintenir leur position à Berlin. La France demande la réunion du Conseil de sécurité des Nations Unies.	Pour la France : conséquences financières car le ravitaillement transporté par les Anglo-saxons vers le secteur français de Berlin doit leur être payé en dollars.
Crise du blocus comme symbole/enjeu de la Guerre froide	A Berlin, le gouvernement soviétique vise des objectifs politiques : placer la France, les États-Unis et le Royaume-Uni dans une situation de subordination à l'autorité soviétique afin de s'assurer une autorité absolue sur la vie économique, politique, sociale de la population de Berlin et d'incorporer la ville à la zone soviétique. L'URSS attente aux droits des gouvernements français, américain, britannique et constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales. Elle mène une politique contraire à ses obligations à l'égard des Nations Unies. Les nations occidentales veulent régler leurs différends par des moyens pacifiques, ont fait tout ce qui était en leur pouvoir pour résoudre directement leurs divergences avec le gouvernement soviétique et donc en appellent au Conseil de sécurité de l'ONU.	La France a intérêt à prendre sa part au ravitaillement de Berlin : raisons morales et politiques. La France joue sa place de puissances victorieuses au sein du bloc occidental alors qu'elle a des moyens plus limités par rapport aux États- Unis et au Royaume-Uni.

NO/AL.

MINISTÈRE DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES

SERVICE D'INFORMATION
ET DE PRESSE

26 Septembre 1948

Monsieur le Secrétaire Général,

J'ai l'honneur, au nom du Gouvernement de la République Française, ainsi qu'au nom des Gouvernements des Pays-Bas, de la Belgique, du Luxembourg, de la République Fédérale d'Allemagne, d'attirer votre attention sur la situation sérieuse qui résulte de l'institution unilatérale par le Gouvernement Soviétique des Restrictions Économiques Unilatérales d'urgence sur les échanges entre la zone soviétique et les zones occidentales. En dehors du fait que cette action du Gouvernement soviétique est en violation de l'article 2 de la Charte des Nations-Unies et crée un obstacle à la Paix au sens du Chapitre VII de la Charte.

L'échange prolongé de notes et les conversations qui ont eu lieu sur l'initiative des trois Gouvernements, entre ceux-ci, d'une part, et le Gouvernement soviétique, de l'autre, montrent clairement que le Gouvernement Soviétique ne se conforme pas à la Charte des Nations-Unies et qu'il ne peut être amené à renoncer à ses restrictions unilatérales d'urgence. Des copies des documents concernant ces échanges de vues vous sont adressées d'autre part. En particulier, votre attention est attirée sur le résumé de la situation contenu dans la note du Gouvernement français et des Gouvernements américain et britannique en date du 26 Septembre 1948, sous la forme suivante.

"La question qui se pose entre le Gouvernement soviétique et les Puissances Occidentales n'a donc pas trait à la solution de difficultés techniques sur les communications et à

Monsieur le Secrétaire Général,
de l'Administration des Affaires Étrangères.

2

l'institution d'un accord sur les conditions devant régir la situation de la zone de Berlin. La question, c'est que le Gouvernement soviétique a clairement montré par ses actes qu'il ne peut, par des mesures illégales et coercitives prises au mépris de ses obligations, atteindre les objectifs politiques, auxquels il n'a pas droit et qu'il ne pourrait atteindre par des moyens pacifiques. Il a eu recours à des mesures de blocus. Cela fait peser sur la population de Berlin une menace de famine, de maladie et de ruine économique. Il a toléré des désordres et il a essayé de renverser la impartialité régulièrement eue de Berlin. L'attitude et la conduite du Gouvernement soviétique démontrent nettement qu'il a l'intention de poursuivre ses mesures coercitives de blocus et d'obstacles illégaux destinés à empêcher la France, les Pays-Bas et le Royaume-Uni de remplir leurs obligations économiques à Berlin dans une situation de complète égalité avec l'Union soviétique, afin de s'assurer ainsi une situation précaire sur la vie économique, politique et sociale de la population de Berlin et d'incorporer la ville dans la zone soviétique.

Le Gouvernement soviétique a ainsi pris sur lui seul l'entière responsabilité de créer une situation dans laquelle il n'est plus possible, dans les circonstances actuelles, de recourir aux moyens de règlement prescrits par l'article 23 de la Charte des Nations-Unies, et qui constitue un obstacle pour la paix et la sécurité internationales. En conséquence, et afin que la paix et la sécurité internationales ne soient plus longtemps menacées, les Gouvernements de la République Française, des États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, sous réserve de leur droit de prendre toutes mesures qui pourraient être nécessaires afin de maintenir dans ces circonstances les positions à Berlin, se trouvent dans l'obligation de déférer les actes du Gouvernement soviétique au Conseil de Sécurité des Nations-Unies.

En conséquence, le Gouvernement de la République Française demande que le Conseil de Sécurité examine cette question le plus tôt possible.

378 Po6

706 2

EU 2-1

EU 12-8-49

La lettre de Col. 5 Juillet 1948

Les renseignements et les prévisions valables au début de la journée du 5. Les records atteints à la fin de la semaine dernière n'ont pas toujours été maintenus à cause de conditions atmosphériques défavorables. Les résultats pour les journées du 7 et du 8 sont en fait inférieurs aux prévisions. Mais on espère atteindre néanmoins en fin de semaine le rendement voulu par un perfectionnement des contrôles de vol.

10/VEP.
No. 1469 EU.

Le Département voudra bien trouver ci-joint copie d'une lettre de l'Attaché de l'Air près cette Ambassade, datée du 5 Juillet, et relative à l'effort entrepris par les Anglais et les Américains pour ravitailler par la voie des airs les secteurs occidentaux de Berlin.

Le "Pont aérien" de Berlin

Il ressort de cette étude qu'à la fin de cette semaine, le Royal Air Force utilisera à cet effet près de cent cinquante avions, soit 50 Yorks, 25 Dakotas, 25 Hastings et une dizaine d'hydravions Short Sunderland. De leur côté, les Américains auront en ligne presque le même nombre d'appareils avec une centaine de Dakotas et 40 Skymasters. Cette flotte aérienne devrait permettre le transport quotidien d'environ 2.000 tonnes de marchandises.

P.S.

De plusieurs côtés, on constate à cette Ambassade et la France participe elle aussi au "pont aérien". Une question directe n'a été posée à ce sujet au cours d'une réunion du Groupe parlementaire Franco-Britannique à la Chambre des Communes. Mes interlocuteurs ont très bien compris

La lettre du Colonel Stahlin est basée sur les renseignements et les prévisions valables au début de la journée du 5. Les records atteints à la fin de la semaine dernière n'ont pas toujours été maintenus à cause de conditions atmosphériques défavorables. Les résultats pour les journées du 7 et du 8 sont en fait inférieurs aux prévisions. Mais on espère atteindre néanmoins en fin de semaine le rendement voulu par un perfectionnement des contrôles de vol.

Le Département voudra bien trouver ci-joint copie d'une lettre de l'Attaché de l'Air près cette Ambassade, datée du 5 Juillet, et relative à l'effort entrepris par les Anglais et les Américains pour ravitailler par la voie des airs les secteurs occidentaux de Berlin.

Il ressort de cette étude qu'à la fin de cette semaine, le Royal Air Force utilisera à cet effet près de cent cinquante avions, soit 50 Yorks, 25 Dakotas, 25 Hastings et une dizaine d'hydravions Short Sunderland. De leur côté, les Américains auront en ligne presque le même nombre d'appareils avec une centaine de Dakotas et 40 Skymasters. Cette flotte aérienne devrait permettre le transport quotidien d'environ 2.000 tonnes de marchandises.

De plusieurs côtés, on constate à cette Ambassade et la France participe elle aussi au "pont aérien". Une question directe n'a été posée à ce sujet au cours d'une réunion du Groupe parlementaire Franco-Britannique à la Chambre des Communes. Mes interlocuteurs ont très bien compris

que nous ne disposons pas des mêmes moyens que la Grande Bretagne
ou les Etats-Unis et qu'il ne peut être question pour nous de
rivaliser avec eux. Je n'ai pas manqué d'indiquer cependant
que déjà quelques avions français participaient aux vols sur
Berlin et que le Gouvernement se préoccupait d'accroître son
effort dans la mesure des avions qu'il pourrait trouver.

Les raisons morales et politiques pour les-
quelles nous avons intérêt à prendre part au ravitaillement des
secteurs occidentaux de Berlin sont évidentes. Je crois que des
motifs financiers devraient également nous y pousser : tout le
ravitaillement transporté par les Anglo-Saxons et dont notre
secteur aura bénéficié devra finalement être payé en dollars.
Il serait sans doute souhaitable de diminuer cette charge future
en assurant nous-mêmes le plus grand nombre possible de transports
et en faisant contribuer la zone française au ravitaillement
dans toute la mesure réalisable.

Si nous ne pouvons évidemment pas mettre dans
le "pool" un nombre d'avions très important, peut-être y aurait-il
intérêt à ce que l'on organise l'envoi aux bases de départ
des transports aériens américains et britanniques de produits
provenant de la zone française, et qui, payés en francs, viendraient
en déduction de notre future dette en dollars.

En terminant cette dépêche, je signale à toutes
fins utiles au Département que dès le 1^{er} Juillet deux firmes
anglaises de transports aériens, dont l'une dispose de 20 Dakotas
et de 40 Haltons (version civile du bombardier Halifax, d'une
capacité de 7 tonnes), ont fait savoir à cette Ambassade qu'elles
pourraient mettre leurs avions à la disposition du Gouvernement
français si celui-ci souhaitait les affecter pour participer au
ravitaillement de Berlin.

W. Baudouin

Document 2 : 1 (page 3) fonctionnement du pont aérien vu par l'ambassadeur de France en Grande Bretagne (juillet 1948)

2) Rédiger une consigne de travail type « étude critique de documents » sur le sujet choisi.

Exemple : « Après avoir présenté les 2 documents en insistant sur leur contexte historique (où ? Quand ?), vous montrerez comment s'organisent le blocus et le pont aérien (qui ? Comment ?) et en quoi ils constituent un enjeu essentiel pour le bloc occidental face à l'URSS »